

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du 21 janvier 2016
Heure 14 h 15
Lieu CAFÉTÉRIA DU BLOC C

PRÉSENCES – 225 personnes ont signé la feuille des présences
OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 14 h 30.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Chantal Deslauriers propose *Sébastien Paquin-Charbonneau*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

Comme il s'agit d'une assemblée spéciale, l'ordre du jour ne peut être modifié.

2. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Recommandation 29

Que l'assemblée générale du SPECA accepte les enseignants ayant adhéré au SPECA depuis le 26 novembre 2015 et dont les noms suivent : *Agata Mozolewska* (Français et lettres), *Pierre Deblois* et *Véronique Matte* (Génie civil), *Jean-Pierre Synnett* (TAJ), *Sophie Roy* (Sciences sociales), *Martine Pageau* (Radio-diagnostic).

Proposée par Éric Athlan
Appuyée par Louise Provencher
Adoptée à l'unanimité

3. NÉGOCIATIONS DU SECTEUR PUBLIC

3.1 Position des instances nationales (invités de la FNEEQ)

Alain Long présente Virginie L'Hérault, enseignante au Collège Montmorency et membre du Comité de négociation, et Nicole Lefebvre, enseignante au Collège Maisonneuve et vice-présidente de la FNEEQ. Il explique ensuite que les instances syndicales nationales ont choisi d'en recommander l'adoption aux assemblées générales. Les délégués du SPECA se sont opposés et ont inscrit notre dissidence, comme les délégués de plusieurs autres syndicats. Dans une telle situation, rien ne nous obligeait à inviter des représentants pour présenter le point de vue favorable aux ententes, et l'exécutif avait confiance en notre capacité à présenter le contenu des ententes et la position majoritaire des instances. Par ailleurs, l'exécutif a pensé qu'il était dans l'intérêt de la démocratie syndicale de donner la parole aux représentants du Comité de négociation.

a) Présentation

Nicole Lefebvre présente l'entente de principe à la table centrale. Plusieurs éléments qui n'avaient pas été réglés depuis longtemps ont été réglés dans cette entente (certaines primes et allocations, la rémunération d'ouvriers spécialisés, etc.). L'âge de la retraite est reporté à 61 ans bien que des mesures atténuent les effets pour certains; la pénalité actuarielle pour une retraite anticipée passe de 4 % à 6 % par année. Plusieurs demandes patronales sur les retraites ont été retirées. Il y a également majoration de la structure salariale, dans le cadre de la relativité salariale, de 2,5 %. Ce changement sera effectif le 2 avril 2019. Les enseignants de cégep se voient aussi reconnaître le rangement 23.

Virginie L'Hérault enchaîne avec l'entente de principe à la table sectorielle. Plusieurs demandes patronales ont été retirées là aussi (abolir les libérations syndicales à même la masse salariale, restreindre la sécurité d'emploi, modifications à l'assurance traitement, etc.). L'entente à la table sectorielle, selon le Comité de négociation, nous permet aussi d'obtenir le rangement 23. De plus, des ressources ont été obtenues pour les étudiantes et

étudiants en situation de handicap (EESH). Cela équivaut à environ 125 ETC pour le réseau. Par ailleurs, l'entente permet la création de charges à la formation continue et d'autres gains pour les enseignants non permanents et à la formation continue. Finalement, la CI maximale sera réduite à 85, via le principe de la réallocation des ressources. Elle affirme que des ressources libérées par des modifications au calcul des PES et des HP permettent notamment de dégager des ETC pour les charges à la formation continue et la CI maximale à 85.

b) Questions d'éclaircissement

Quelques enseignants posent des questions suite aux présentations. Les invitées sont ensuite remerciées et l'assemblée se poursuit en leur absence.

3.2 Position de l'exécutif

Alain Long présente l'analyse de l'exécutif à propos de l'entente à la table centrale. Nous enregistrons des reculs sur le plan des retraites. Les augmentations paramétriques sont de 5,25 % sur 5 ans. À cela s'ajoutent deux montants forfaitaires, qui ne constituent pas des augmentations en tant que telles. Selon plusieurs, la relativité salariale mentionnée plus tôt ne devrait pas non plus être considérée comme une augmentation puisqu'elle vient corriger une iniquité reconnue par le Conseil du trésor. Mais même en calculant une augmentation de 7,5 à 8 %, l'appauvrissement est fort probable pour bien des employés de l'État. Quant au rangement 23 pour les enseignants de cégep, tous les enseignants ne bénéficieront pas du correctif salarial qui y est associé. En fait, les écarts se creuseront entre le bas et le sommet de l'échelle. Finalement, on nous affirme que le rangement 23 ne sera accordé que si nous approuvons également l'entente à la table sectorielle, ce qui nous apparaît comme du chantage. Pour toutes ces raisons, nous avons choisi de dire non à l'entente à la table centrale.

Josée Déziel amène ensuite l'analyse de l'exécutif de l'entente à la table sectorielle. Il est faux d'affirmer qu'il n'y a aucun recul dans cette entente. À Ahuntsic, nous ouvrirons moins de postes en raison de la réduction des ressources pour PES. On présente le rangement 23 et les ETC pour EESH comme des gains alors qu'ils ne se trouvent pas dans l'entente comme telle. D'autres éléments présentés comme des gains sont financés à même la « réallocation » de ressources que nous avons déjà. En ce qui a trait aux charges à la formation continue, il était déjà possible d'en faire avec la convention précédente. Ces charges seront créées par des ressources du volet 1, ce qui paradoxalement, pourrait nuire à des enseignants non permanents. Quant à la CI maximale à 85, on voit mal comment la mettre en place si nous avons moins de ressources à l'enseignement. Bref, alors que la lutte à la précarité était une priorité à la table sectorielle, on se retrouve avec aucune amélioration pour Ahuntsic, et peu pour les autres.

Philippe de Grosbois termine en expliquant qu'il est fort probable que les ententes soient acceptées à la FNEEQ. Déjà, une majorité de syndicats se sont prononcés en faveur. Cela signifie que notre vote porte davantage sur notre satisfaction à l'égard des ententes et sur le message que nous souhaitons envoyer à nos représentants nationaux quant au peu de considération à l'égard de la mobilisation et de la démocratie syndicale. Un vote contre permet aussi d'aider la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), qui recommande de rejeter l'entente à la table centrale, et la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), qui n'a toujours pas d'entente.

Recommandation 30

Il est proposé d'ouvrir une plénière d'une durée de 30 minutes.

Proposée par Robert St-Amour
Appuyée par Claude Lebeuf
Adoptée à l'unanimité

La plénière est ouverte à 15 h 59. À 16 h 20, il n'y a plus d'interventions.

3.3 Décision à prendre (scrutin secret)

Recommandation 31

Que Ginette Cartier soit nommée présidente du scrutin ;

Que Sébastien Paquin-Charbonneau soit nommé secrétaire du scrutin ;

Que les scrutateurs et scrutatrices ayant offert leur soutien soient acceptés sans autre formalité par la présidente d'élection.

Proposée par Mathieu Brière-Provencher
Appuyée par François Journault
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 32 (entente de table centrale)

Que le SPECA accepte l'entente de principe convenue à la table centrale entre le Front commun et le Conseil du trésor.

Proposée par Benoît Lussier
Appuyée par Pascal Théroux

Résultats :			
Pour	73	Contre	144
		Rejeté	1

Recommandation 33 (entente de table sectorielle)

Que le SPECA accepte l'entente de principe convenue à la table sectorielle entre l'ASPPC (FEC- FNEEQ) et le CPNC.

Proposée par Étienne Bourdages
Appuyée par Chantal Deslauriers

Résultats :			
Pour	66	Contre	151
		Rejeté	1

Recommandation 34

Que les bulletins de vote soient détruits.

Proposée par Jean Miron
Appuyée par Manon Brière
Adoptée à l'unanimité

3.4 Autres décisions à prendre

Recommandation 35

Considérant qu'il est légitime pour un syndicat ou une fédération de poursuivre les moyens de pression si les concessions gouvernementales ne lui apparaissent pas satisfaisantes;

Considérant que les syndicats qui poursuivront les moyens de pression seront moins nombreux qu'à l'automne et qu'ils auront donc besoin du plus grand nombre d'appuis possibles;

Il est proposé :

Que le SPECA se déclare solidaire de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) ainsi que de tout syndicat ou toute fédération qui choisira démocratiquement de poursuivre les moyens de pression dans le cadre des négociations du secteur public;

Que le SPECA invite la FNEEQ et la CSN à adopter une proposition similaire.

Proposée par Thomas Dussert
Appuyée par Gaston Sauvé
Adoptée à l'unanimité

4. INFORMATIONS

4.1 Déjeuner de la rentrée

Le déjeuner aura lieu le 3 février. Cette fois-ci, seuls les enseignants y participeront.

4.2 Fonds de réserve et cotisations syndicales

Les cotisations syndicales avaient été augmentées en raison de la constitution d'un fonds de réserve. Notre dernière prise de position à ce sujet stipulait que les cotisations demeuraient augmentées jusqu'à la fin des négociations. Nous amènerons donc une recommandation à ce sujet à la prochaine assemblée. Par ailleurs, les chèques du Fonds de réserve pour la journée de grève du 9 décembre dernier sont maintenant disponibles au local du SPECA.

5. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse.

Sur épuisement de l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 17 h 13.

Adopté le : _____

Président

Secrétaire